

01 10 ESSENTIEL LA RÉUNION

SEPTEMBRE 2025 N° 9

**FICHE FILIÈRE
Filière Cunicole**

Depuis 1981, la filière cunicole réunionnaise est structurée autour de la Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion. Ces dernières années, elle fait face à plusieurs défis, notamment le renouvellement des éleveurs, mais également la perspective de nouvelles contraintes réglementaires européennes remettant en question l'élevage en cages. Pour y répondre, elle s'est engagée dans le projet BEATRIX (Bien-Être Animal Transition Relance Innovation Expérimentation) visant notamment à moderniser les élevages et à les rendre plus durables et attractifs pour les nouvelles générations.

En 2024, les 13 éleveurs professionnels ont produit 109 tonnes équivalent carcasses (TEC) de viande de lapins. La production a baissé de 22 % par rapport à 2023, en raison d'une forte mortalité en élevage causée par la maladie hémorragique virale du lapin. Cette même année, 129 TEC ont été importées sur le territoire.

I. Évolution de la filière à La Réunion

Historique de la filière

La filière cunicole s'est structurée autour de la Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion (CPLR), créée en 1981.

Le développement de la production, ainsi que la volonté des éleveurs de se professionnaliser, ont contribué à améliorer les performances techniques et économiques des élevages. Grâce à ces avancées, la filière a pu intégrer l'interprofession ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille) en 2009.

La distribution de la production était initialement assurée par la société de commercialisation de la volaille, avec une offre à la fois en produits frais et congelés. En 2013, la CPLR a souhaité reprendre à sa charge la commercialisation de la production. La coopérative a alors profondément revu sa stratégie commerciale, en ne conservant que le créneau du marché du frais.

La filière aujourd'hui

Les élevages se trouvent dans différentes zones du territoire (littoral et hauts). (Fig. 1)

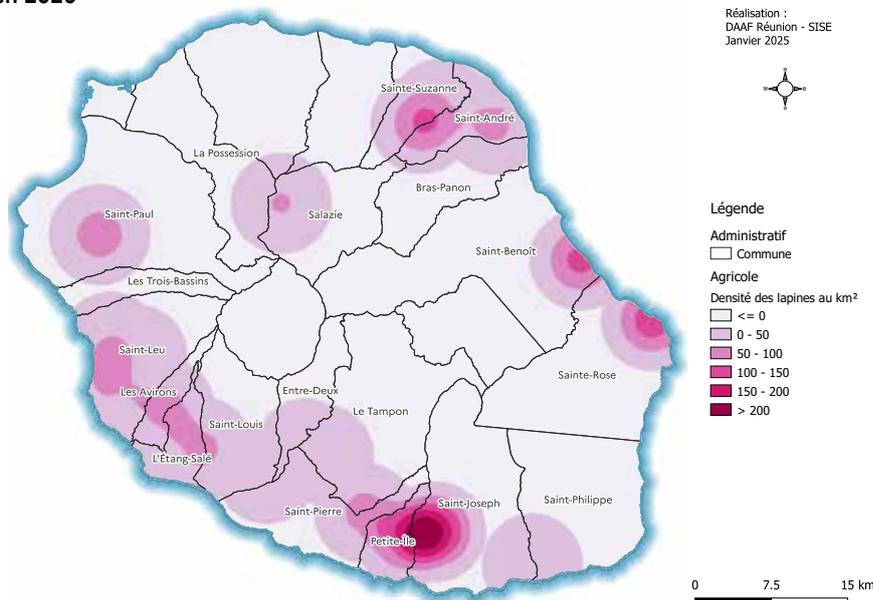
Les hauteurs de l'île permettent des conditions climatiques plus favorables au bien être des animaux et la filière encourage les nouvelles ins-

tallations dans cette zone.

Aujourd'hui, la filière cunicole réunionnaise est structurée, professionnalisée et performante, elle connaît un fort potentiel de développement de son marché.

Le renouvellement des producteurs constitue un défi majeur. Après plusieurs années sans projet

Fig. 1 - Répartition des cheptels des lapines mères au lieu-dit du siège des exploitations en 2020



Sources : IGN – BD Carto et BD Topo, Agreste – Recensement agricole 2020

concret, une installation a eu lieu en 2023.

Dans ce contexte, et face au durcissement annoncé des normes européennes sur l'élevage en cages, la filière a redéfini ses objectifs de développement à travers le projet BEATRIX.

Ce projet s'est d'abord concentré sur la modernisation plus durable des élevages et sur l'installation de nouveaux éleveurs. D'autres axes ont été développés, notamment la labellisation des exploitations « Commerce Equitable France » au travers de la certification Agriéthique, obtenue en avril 2024. La filière est ainsi devenue la première à être certifiée au niveau des DOM, et la première filière cynicole certifiée au niveau national.

Malgré la baisse de production de 2024, les premiers résultats sont encourageants. Une dizaine d'installations sont en projet, toutes sur un modèle d'engraissement en parc collectif et avec une maternité davantage équipée pour le bien-être des lapines. La recherche de nouveaux

plans d'épandages est une priorité pour ces futurs éleveurs.

Depuis octobre 2023, la filière lapin a quitté l'interprofession ARIV pour rejoindre l'ARIBEV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du Lait).

II. Les acteurs de la filière et sa gouvernance

La Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion (CPLR)

Située à Bras-Panon, la CPLR joue un rôle central dans l'organisation de la filière cynicole réunionnaise. Elle organise la production de femelles reproductrices et de semences destinées aux élevages de lapins de chair. Pour cela, elle importe des animaux qu'elle place dans deux ateliers multiplicateurs. En 2024, au global, 457 femelles et 97 mâles ont été importés.

En plus de leur fournir les animaux, la CPLR accompagne les éleveurs pour améliorer leurs pratiques d'élevage et leurs performances.

La coopérative catégorise ses éleveurs

selon leurs performances techniques en trois groupes :

- les « performants » qui représentent moins de 10 % des éleveurs,
- les « intermédiaires » regroupent environ un tiers des éleveurs,
- les « peu performants » qui représentent la moitié des détenteurs de lapins.

Ces indicateurs permettent de mieux cibler les élevages qui nécessitent un accompagnement renforcé.

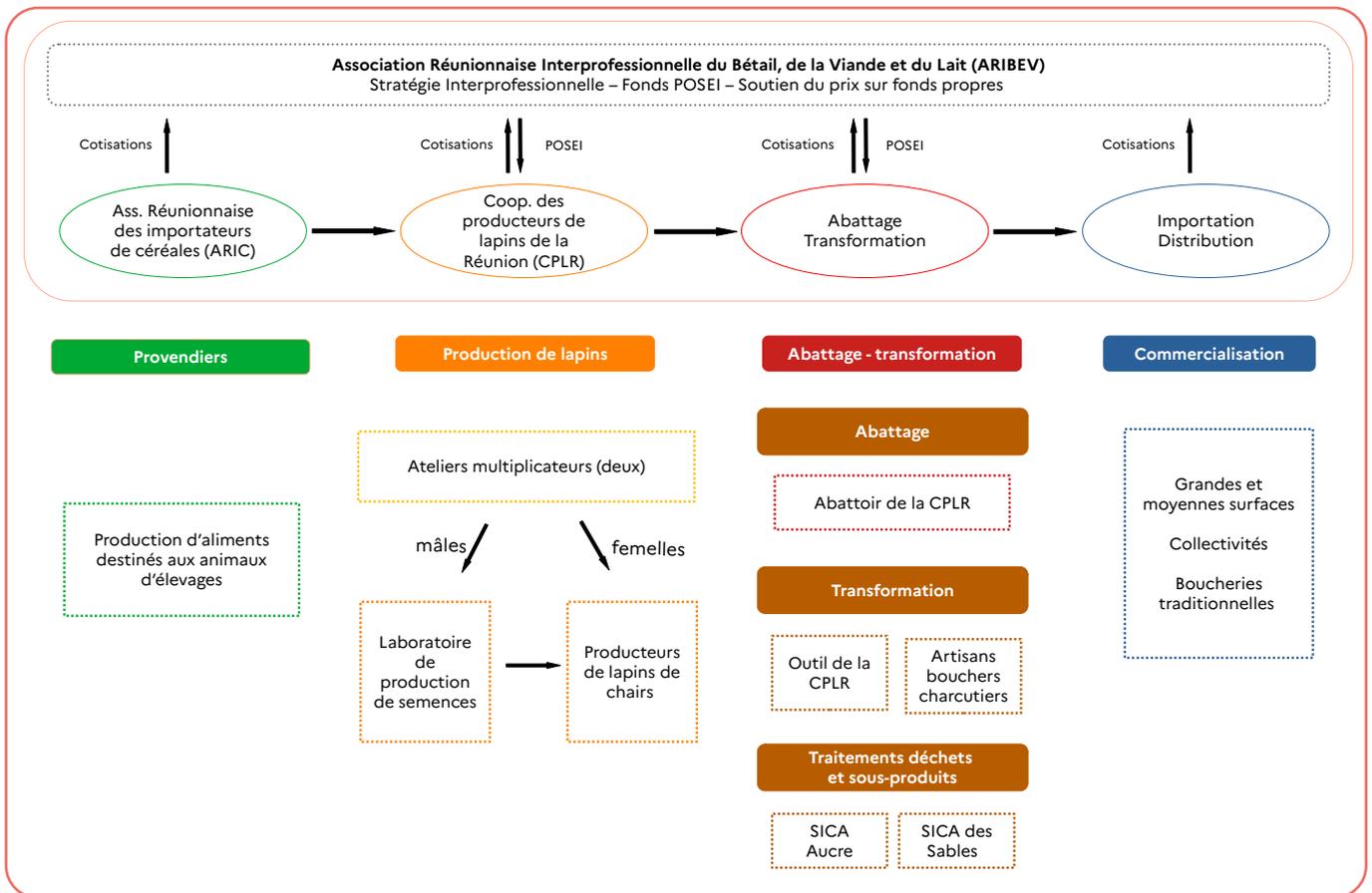
La coopérative assure également la planification, la collecte de la production, et possède l'outil industriel dédié à l'abattage, la transformation et le conditionnement. (Fig. 2)

Elle s'engage à mettre en oeuvre les expérimentations BEATRIX et à les suivre avec les éleveurs engagés dans la démarche.

Les éleveurs de lapins de chairs de la filière organisée

La filière organisée regroupe en 2024 13 éleveurs de lapins de chair, pour 1 878 cages-mères.

Fig. 2 - Gouvernance de la filière cynicole à La Réunion



Le cycle de production

Le cycle théorique de production de viande de lapin est court. Le cycle complet, de l'insémination à la vente est d'environ 93 jours, dont 31 jours pour la gestation, 32 jours pour le sevrage et 31 jours d'engraissement.



La ferme de référence a été actualisée en 2022 : elle comprend 176 cages-mères pour un objectif de productivité de 65 lapins vendus par cage-mère et par an et se compose de 2/3 d'un équivalent temps-plein (ETP).

Les éleveurs indépendants

Les éleveurs de lapins de chair indépendants sont très peu nombreux. Leur production n'est pas connue.

Les éleveurs multiplicateurs

La filière dispose de deux ateliers multiplicateurs. Toutes les 3 semaines (soit chaque atelier toutes les 6 semaines), la CPLR importe une trentaine de lapereaux GP (Grands-Parentaux) et les place chez les multiplicateurs. Ces animaux, propriété de la CPLR, sont élevés jusqu'à la maturité.

A l'âge de la reproduction, les femelles sont sélectionnées selon plusieurs critères (poids, apparence, etc.) pour devenir les futures reproductrices des élevages de chair. En parallèle, à la même fréquence, des lapereaux mâles sont également importés par la CPLR et confiés aux multiplicateurs. Ils y seront élevés jusqu'à l'âge adulte puis confiés au centre d'insémination artificiel.

Le laboratoire de production de semences

Les mâles conformes sont transférés au centre d'insémination artificielle pour assurer la reproduction. Les semences sont prélevées deux fois par semaine par l'éleveur, puis analysées au microscope par un technicien. Elles sont ensuite livrées aux

éleveurs dans les heures qui suivent. Suivant le niveau de technicité et la disponibilité, les inséminations peuvent être réalisées par le technicien ou directement par l'éleveur.

L'abattoir

La filière dispose d'un unique abattoir, propriété de la CPLR, situé à Bras-Panon. Il permet en 2024 l'abattage de 109 tonnes équivalent carcasses.

Les animaux sont conditionnés uniquement en frais, entiers ou découpés.

Les outils de traitement des déchets

Il existe deux unités de traitement des déchets d'abattoirs et de sous-produits d'origines animales : la SICA Aucre et la SICA des Sables. Elles se trouvent à l'Étang Salé.

L'ARIBEV

L'ARIBEV permet à la filière cunicole de La Réunion de définir sa stratégie interprofessionnelle et de la mettre en oeuvre de façon consensuelle entre les provendiers, les producteurs, les transformateurs, les importateurs et les distributeurs (Fig. 2).

L'interprofession collecte les cotisations de ses membres, et en assure la gestion au sein du comité de gestion FODELAP. Ces fonds permettent de financer des actions pour tirer la filière vers le haut, soutenir le revenu des producteurs et accompagner la mise en marché des produits. Elle assure également la gestion des fonds issus du POSEI qu'elle reverse à la CPLR.

Les organismes de recherche

-> Le RITA

Le réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) est une spécificité des départements d'Outre-mer.

Le RITA animal regroupe les acteurs de la filière, et repose sur plusieurs axes : renforcer le lien entre pratiques agricoles et sciences, promouvoir le transfert des résultats via les réseaux de référence d'exploitations agricoles et via la formation, assurer l'acceptabilité des résultats dans les itinéraires technico-économiques et encourager la coopération au sein des filières.

Le RITA, en partenariat avec la CPLR a accompagné les producteurs dans leur transformation de systèmes en cages à des élevages en parcs sur caillebotis.

Les autres acteurs

-> Provendier

L'URCOOPA (union réunionnaise des coopératives agricoles) est adhérente à l'interprofession par l'ARIC. Il fournit l'aliment concentré aux éleveurs ainsi qu'un appui technique permettant d'optimiser les plans d'alimentation (Fig. 2).

L'URCOOPA s'engage également à accompagner le développement de la filière, au travers du FODELAP, par des soutiens à l'encadrement technique et au projet BEATRIX notamment.

-> Chambre d'agriculture :

La Chambre d'Agriculture accompagne les éleveurs dans les projets d'installations et autres prestations (plan d'épandage...).

-> GDS

Le groupement de défense sanitaire accompagne les élevages sur le plan sanitaire et assure le ramassage des animaux morts pour l'équarissage.

III. La production

Les chiffres de la production

En 2024, la filière a produit 109 tonnes équivalent carcasses, correspondant à l'abattage de près de 117 600 lapins. (Fig. 3)

Si jusqu'en 2023, la baisse de production était liée à une baisse structurelle du nombre d'éleveurs et à la problématique de renouvellement des générations, entre 2023 et 2024, la production a baissé de près de 22 %, en raison d'une forte mortalité en élevage due à la maladie hémorragique virale du lapin.

La production locale reste insuffisante pour couvrir la demande locale : en 2024, elle représente 46 % des besoins du marché en tenant compte des importations de viande congelée.

En 2023, selon les comptes de l'agriculture, la valeur de la production de viande de lapins représentait 0,64 millions d'euros en tenant compte des soutiens publics du POSEI à la filière. La filière représente 0,3 % de la valeur générée par les filières animales, et 0,1 % de la valeur totale de la production agricole réunionnaise.

Les producteurs de lapins

Entre 2010 et 2020, l'élevage cunicole diminue à La Réunion. D'après les recensements agricoles, le nombre d'exploitations détenant des lapins dans un cadre professionnel a chuté de plus de 70 %, passant de 59 exploitations en 2010 à 17 en 2020. Le cheptel de l'île (lapins mères) a diminué de 62 %. (Fig. 4)

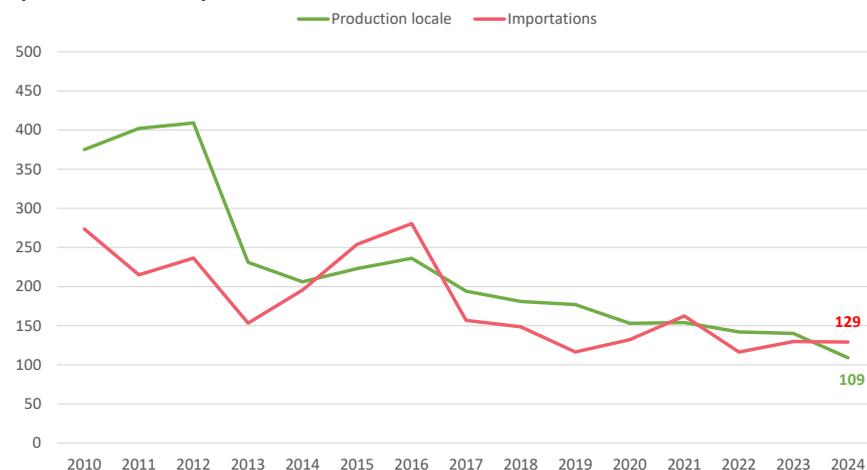
Les élevages spécialisés dans la cuniculture (sans aucune autre production végétale ou animale) ont été particulièrement touchés. En 2010,

La Réunion comptait 17 exploitations exclusivement consacrées à l'élevage de lapins, chacune détenant en moyenne 270 lapines. En 2020, elles ne sont plus que 5, avec un effectif moyen de 140 lapines par élevage. La production cunicole est

un atelier de diversification.

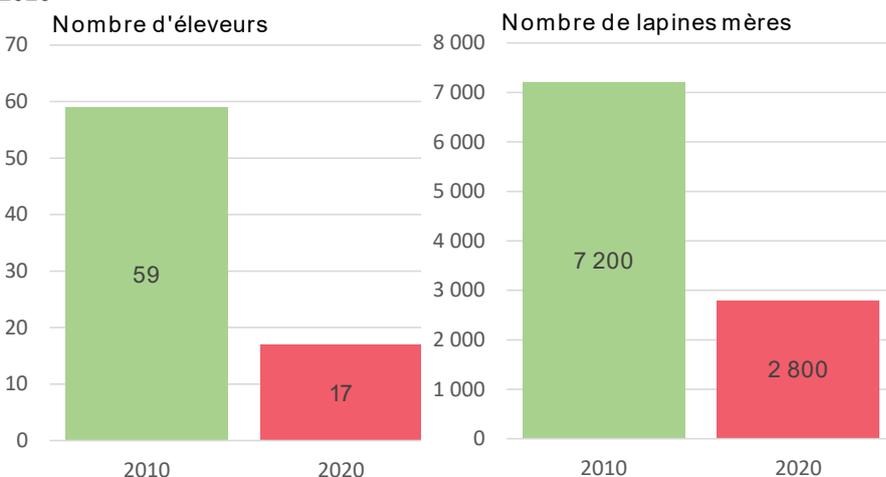
Les exploitations détenant plus de 200 lapines représentaient 18 % des élevages en 2010 et détiennent à elles seules la moitié du cheptel. En 2020, elles représentent 22 % des élevages et ne regroupent plus que

Fig. 3- Evolution des abattages contrôlés de lapins et des importations de viande de lapin (en tonnes équivalent carcasses)



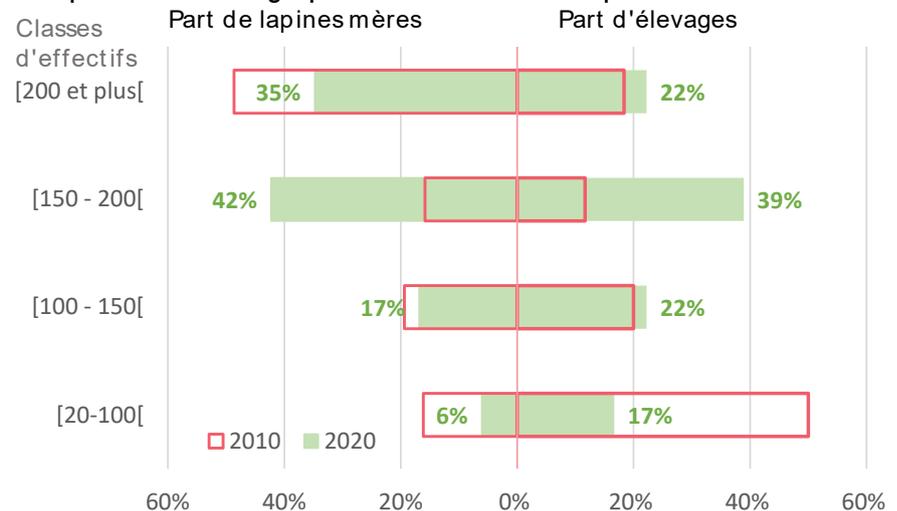
Source : DAAF - Statistiques Agricoles Annuelles

Fig. 4 - Evolution du nombre de producteurs et du cheptels de lapines entre 2010 et 2020



Sources : Recensements agricoles 2010 et 2020

Fig. 5 - Répartition des élevages par classes de nombre de lapines mères en 2010 et 2020



Sources : Recensements agricoles 2010 et 2020

35 % du cheptel. (Fig.5)

Les plus petits élevages (moins de 100 lapines) ont également connu une forte diminution : passant de 50 % à 20 % des producteurs.

Ce sont les exploitations de taille intermédiaire qui ont le mieux résisté. Souvent spécialisées dans l'élevage de lapins, elles associent cette activité à des cultures, principalement de la canne (la cuniculture représente plus de la moitié de leur production brute standard, voir Définition PBS).

En 2020, les éleveurs de lapins ont en moyenne 52 ans. Quatre d'entre eux ont plus de 60 ans, et aucun n'a moins de 40 ans. En 2010, un producteur sur trois avait moins de 40 ans. (Fig. 6)

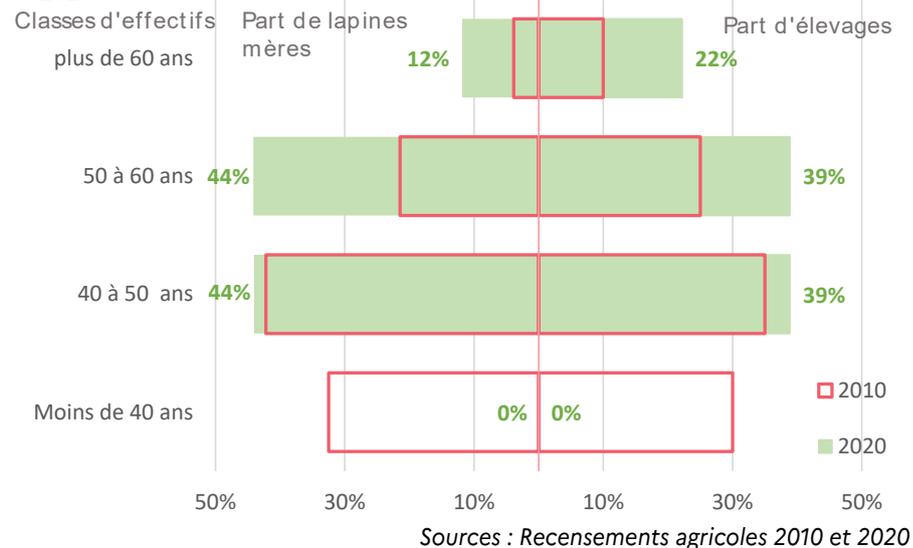
Enfin, la filière se distingue par un fort taux de féminisation : en 2020, sur les 17 producteurs, 8 sont des femmes, et celles-ci détiennent environ la moitié du cheptel.

IV. Le marché de la viande de lapin

Le marché local

Depuis 2013, l'ensemble des produits issus de la CPLR sont commer-

Fig. 6 - Répartition des élevages par classes d'âges du chef d'exploitation en 2010 et 2020



cialisés sous la marque Nout Lapin Péi. En 2024 la production locale s'écoule de la façon suivante :

Répartition de la production	
Grandes et moyennes surfaces	79 %
Collectivités	14 %
Boucheries et charcuteries	7 %

Source : CPLR

La filière souhaite diversifier ses débouchés, notamment avec un engagement auprès des collectivités malgré ses difficultés de production. La CPLR a obtenu le logo RUP

(Région ultrapériphérique de l'Union Européenne). Ce logo valorise les produits agricoles et alimentaires originaires de l'île en les rendant accessibles aux marchés publics locaux. En 2024, 14 % de la production est vendue en collectivité.

Importations

Les importations de viande de lapins se sont élevées en 2023 comme en 2024 à 129 tonnes équivalent carcasses. Depuis 2021, elles sont en recul de 21 %. (Fig. 3)

Perspectives

Dans le plan de souveraineté alimentaire de La Réunion, signé en octobre 2023, les acteurs de la filière cunicole se sont fixés comme objectifs, d'installer 9 éleveurs et d'atteindre une production de 234 tonnes équivalent carcasses à l'horizon 2030. Pour ce faire la filière communique davantage sur le métier d'éleveur et sur la filière. Elle fait évoluer son modèle de production vers des parcs collectifs en engraissement afin de rendre la production de lapin plus attractive pour les jeunes souhaitant s'installer en agriculture et/ou diversifier leur exploitation. La labélisation « Commerce Equitable France » assure également à tous l'engagement de la filière dans une agriculture durable et éthique. Dès lors que les niveaux de production augmenteront, la filière travaillera sur le potentiel de son marché pour contribuer encore davantage à la souveraineté alimentaire de La Réunion

Définition

Production brute standard : La production brute standard, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques et selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

L'essentiel sur la filière cunicole

13 exploitations professionnelles élèvent des lapins en 2024 (CPLR)

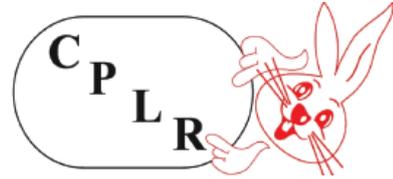


PRODUCTION DE VIANDE DE LAPINS EN 2024

109 tonnes équivalent carcasses

✓ 46 % des besoins du marché en tenant compte des importations de viandes congelées

La filière organisée : **1 coopérative**



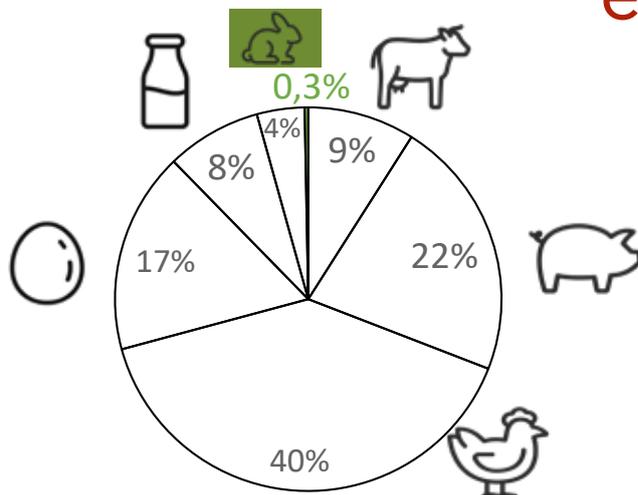
2 ateliers multiplicateurs

100 % des éleveurs professionnels sont adhérents



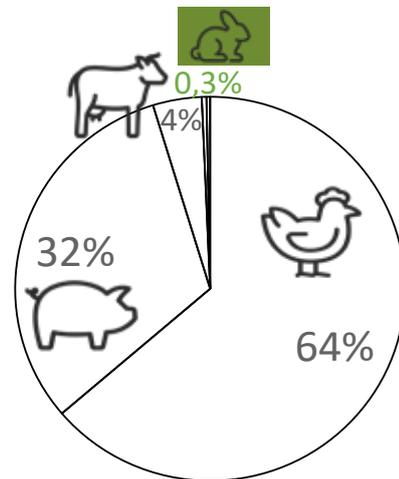
129 tonnes équivalent carcasses ont été importées en 2024

La filière cunicole génère 0,3 % de la valeur totale de la production animale



et

0,3 % de la viande produite à La Réunion est de la viande de lapins



www.agreste.agriculture.gouv.fr